

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MAPA

Section 1 : Identification de l'acheteur

Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens - Roquebrune-sur-Argens – 83520.
SIRET : 83044707400014

Section 2 : Communication

2.1/ Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de la consultation : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

2.2/ Mise à disposition du dossier de consultation : L'intégralité des documents se trouvent sur le profil d'acheteur

Section 3 : Procédure

3.1/ Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

3.2/ Conditions de participation :

3.2.1. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Le pouvoir adjudicateur impose que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R2142-5 du CCP. Il remet :

- A/ la lettre de candidature (imprimé **DC1** joint au dossier de consultation des entreprises - ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Les documents relatifs aux pouvoirs (**PVS**) de la personne habilitée à engager la société candidate ou chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir, etc.). Le mandataire doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement qui précise les conditions de cette habilitation. Les cotraitants n'ont pas à fournir de DC1.
- B/ une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Au titre de cette déclaration, le candidat peut remettre la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire. S'il n'est pas en redressement judiciaire, il peut spontanément remettre un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- C/ les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et la capacité technique et professionnelle du candidat en application de l'article R2143-3-2° du CCP.

Dans le cadre des justificatifs à produire mentionnés dans la présente procédure, le candidat peut compléter l'imprimé DC2 joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent.

3.2.2. Capacité économique et financière :

Fournir une déclaration concernant le **chiffre d'affaires global (CA)** portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

3.2.3. Capacités techniques et professionnelles :

- Fournir une liste des **principaux services (REF) fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant et/ou le volume traité, la date et le destinataire public ou privé**. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Fournir **toute attestation / autorisation / agrément délivré par un organisme habilité type Ministère des Transports en cours de validité pour la période d'exécution du marché relatif pour l'exercice de la profession de transport de personnes (AGR TR)**.

3.4/ Date et heure limite de réception des plis : 3 juillet 2023 à 12 h 00

3.7/ Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

3.8/ Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

3.9/ Critères d'attribution : 1/ Le prix (pondération : 40%) - 2/ La valeur technique (pondération : 40%) - 3/ La valeur environnementale (pondération : 20%)

Section 4 : Identification du marché

4.1/ Intitulé du marché :

TRANSPORTS TOURISTIQUES 2023 : LOCATION D'UN BUS AVEC CHAUFFEUR AUX ISSAMBRES

4.1.1. Code(s) CPV : Objet principal : 60172000-4 Location d'autobus et d'autocars avec chauffeur

4.1.2. Type de marché : Fournitures

4.2/ Description succincte du marché :

Le présent marché a pour objet la location d'un bus pour le transport d'une vingtaine de personnes avec chauffeur ayant vocation à transporter des passagers gratuitement aux Issambres selon un parcours déterminé. Le titulaire perçoit une rémunération directe du pouvoir adjudicateur. Il n'est pas autorisé à se rémunérer sur les passagers ni sur de la publicité. Le bus sera habillé aux couleurs de l'Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens avec l'indication « navette gratuite ». Les brochures de l'Office de Tourisme seront à disposition dans le bus.

La présente procédure fait suite à l'infructuosité d'un marché relatif à la location d'un train touristique avec chauffeur aux Issambres. Le Pouvoir adjudicateur a donc revu son besoin en intégralité et décidé de la location d'un bus. Cette prestation ne saurait être allotie.

4.3/ Lieu principal d'exécution du marché : Roquebrune-sur-Argens.

4.4/ Durée du marché :

La durée du marché court du 8 juillet 2023, ou de la notification si elle est postérieure à cette date, au 26 août 2023 inclus. Le marché n'est pas reconductible.

Section 6 : Information complémentaires

***Sélection des candidatures**

En application des articles L2141-1 à L2142-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui :

- est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ;
- présente des capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes ;
- est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP.

***Remise des offres par voie électronique :**

La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>. Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.

***Négociation :** le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation.

***Modalités de financement et de paiement :** Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) – Délai de paiement : 30 jours calendaires – Avance non prévue – Budget de l'Etablissement.

***Demande de renseignements :** Voir les coordonnées dans le règlement de la consultation

6.3/ Recours : Voir le règlement de la consultation.

6.4/ Date d'envoi du présent avis : 14 juin 2023.

La Directrice de l'Office de Tourisme,
Séverine ROGER